



**SYNDICAT CGT DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DES SERVICES
DES MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS ET DU PREMIER
MINISTRE**

**120 rue de Bercy – BATIMENT NECKER - Télé doc 712 - 75572
PARIS CEDEX 12 – 01.53.18.72.94**

www.centralesfinancescgt.fr – syndicat-cgt-centrale@syndicats.finances.gouv.fr

LE PROJET « BERCY DEMAIN » ! C'EST AUJOURD'HUI !

Mais qu'est-ce que c'est : Le projet "Bercy demain" vise à rénover les espaces de travail des ministères économiques et financiers, en intégrant des principes d'occupation, d'aménagement et de mutualisation des espaces, avec une phase de programmation en cours et des travaux prévus à partir de 2028.

Ce qui se joue réellement : Le point central est que le ministère est en train de figer les grands choix qui serviront ensuite de cahier des charges pour les futurs marchés de travaux.

Autrement dit :

- aujourd'hui : définition des besoins et répartition des directions ;
- ensuite : consultation des entreprises et conception ;
- puis : travaux ;
- enfin : relogements et installation des services.

Une fois la programmation validée, il devient beaucoup plus difficile de remettre en cause les choix structurants...

Les échéances importantes | CALE

Printemps - été 2026 : phase de programmation

Entre mars et juillet 2026 :

Recueil des besoins

- 24 ateliers avec les directions ;
- consolidation des besoins ;
- ateliers par bâtiment ;
- définition des principes d'aménagement.

Mai 2026 : Validation du nouveau **Mégazoning V2**, après :

- vérification des capacités réelles des bâtiments ;
- mise à jour des effectifs et données d'occupation.

Juin-juillet 2026 : Élaboration du **Macro zoning** :

- localisation des directions dans les bâtiments ;
- premiers scénarios d'occupation ;
- ateliers de pré-validation avec les directions.

Juillet 2026 : Passage en :

- COPIL ;
- COSTRAT n°5.

C'est probablement l'un des moments d'arbitrage les plus importants de l'année.

Après 2026 : le calendrier projet

Le document présente un calendrier allant jusqu'en 2029.

Deuxième semestre 2026 : Validation finale de la programmation.

Fin 2026 / début 2027 : Publication du marché.

2027 : Phase candidature puis offres.

Début 2028 : Choix du titulaire et notification du marché global de performance (MGP).

2028 : Conception détaillée.

Fin 2028 – 2029 : Travaux.

En parallèle :

- préparation des locaux de repli ;
- instruction CNIP ;
- signature du bail nécessaire aux relogements temporaires.

Le sujet sensible : les espaces de travail

L'étude socio-économique montre clairement que le sujet est identifié.

Les entretiens menés avec :

- toutes les organisations syndicales ;
- plusieurs directions ;
- les services généraux,

font ressortir plusieurs préoccupations :

Points positifs attendus

- fin de la dispersion des services ;
- amélioration des conditions de travail ;
- amélioration du confort thermique ;
- amélioration des équipements ;
- meilleure coopération entre directions.

Inquiétudes exprimées

- évolution des espaces de travail ;
- inquiétudes autour du flex-office ;
- perte d'intimité liée à certains aménagements ;
- nécessité d'accompagner le changement.

Le document ne dit pas que le flex-office est retenu, mais il reconnaît explicitement que c'est une crainte remontée lors des entretiens.

Ce qui est déjà décidé : Le mégazoning cible est désormais validé.

Il fixe la répartition générale des directions dans les différents bâtiments (Turgot, Sully, Necker, Colbert, Vauban, Condorcet, Grégoire, Siéyès, etc.).

En revanche, le document précise deux fois que : le macrozoning détaillant l'implantation des équipes au sein de chaque direction n'est pas arrêté à ce stade et fera l'objet de travaux ultérieurs.

Donc :

- Le bâtiment d'affectation des grandes directions est pratiquement fixé.
- L'emplacement précis des services et équipes à l'intérieur des bâtiments ne l'est pas encore.

Ce que les syndicats ont encore intérêt à surveiller

À ce stade, les marges d'influence existent encore sur :

1. les ratios d'occupation ;
2. les modalités de télétravail prises en compte ;
3. les espaces individuels ou partagés ;
4. les salles de réunion ;
5. les espaces de confidentialité ;
6. les règles de flex-office éventuelles ;
7. les conditions de relogement pendant les travaux ;
8. les impacts sur les temps de trajet internes et l'organisation du travail.

Pour résumer : Le document acte surtout la fin de la phase de réflexion générale et l'entrée dans une phase où les choix d'implantation et d'aménagement commencent à se figer ; les arbitrages majeurs sur les espaces de travail vont se jouer entre l'été 2026 et la finalisation de la programmation avant le lancement du marché.